FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Anti-GRO/C1NC-1 coated microtitre plate; part of

'GRO/C1NC-1, Rat, Biotrak™ Assay'

Numéro de catalogue RPN 2730

Composant Nombre RPN2730CW

Description du produit

Type de produit

Autres moyens d'identification

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FournisseurGE Healthcare UK LtdHeures ouvrablesAmersham Place08.30 - 17.00

Little Chalfont Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 69 35 67 00

France GE Healthcare Bio-Sciences GmbH

Succursale France Parc Technologique Rue René Razel

Saclay

F-91898 Orsay Cedex

Organisme de conseil/centre antipoison national

France Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg Saint-Denis

75475 Paris Cedex 10

Chef de service: Pr Georges Lagier Telephone: +33 1 40 05 43 28

Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48

Fax: +33 1 40 05 41 93

E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr Web site: http://www.centres-antipoison.net

25012362-3



Référence

Date de validation 13 Juillet 2011

Page 1 de 8

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage supplémentaires Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour

Non applicable.

les enfants

Avertissement tactile de danger Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas Non disponible.

lieu à une classification

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un

médecin.

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion Ne pas ingérer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

 Contact avec les yeux
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Inhalation
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Contact avec la peau
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

25012362-3

Note au médecin traitant Traitements spécifiques



Référence Page 2 de 8

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Moyens d'extinction appropriés

Aucun connu Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au Aucun danger particulier.

mélange

Produits de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

Non disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection

respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Pour les agents d'intervention

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les

cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Grand déversement accidentel

Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, aspirer ou ramasser soigneusement les produits répandus et les transférer dans un récipient approprié pour élimination par incinération. Éviter qu'il se forme un

nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

6.4 Référence à d'autres sections Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

7.2 Conditions d'un stockage sûr, Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Solutions spécifiques au secteur industriel



Référence Page 3 de 8

25012362-3 Date de validation 13 Juillet 2011

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques la précopies

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Aspect</u>

État physique Solide. (Masse plastique.)

CouleurNon disponible.OdeurInodore.Seuil d'odeurNon disponible.pHNon applicable.

Point de fusion/point de

congélation



Référence Page 4 de 8

25012362-3 Date de validation 13 Juillet 2011

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Point d'éclair

Vitesse d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Durée de combustion

Vitesse de combustion

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

Non disponible.

Pression de vapeur

Densité de vapeurNon disponible.Densité relativeNon disponible.

Solubilité(s)

Coefficient de partage n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité

Propriétés d'explosivitéNon explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et

décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.

Propriétés comburantes Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition

dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé

<u>Cancérogénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé



Référence Page 5 de 8

25012362-3

Informations sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

InhalationAucun effet important ou danger critique connu.IngestionAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peauAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec les yeuxAucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Ingestion

Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée
Effets potentiels immédiats

Effets potentiels différés

<u>Exposition prolongée</u>

Effets potentiels immédiats

Effets potentiels différés

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Généralités

CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la développement Effets sur la fertilité Autres informations

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

(Koc)

Mobilité Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT

vPvB

12.6 Autres effets néfastes



Référence Page 6 de 8

25012362-3 Date de validation 13 Juillet 2011

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux

tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Emballage

Méthodes d'élimination des

déchets

Précautions particulières

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.		Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-		-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
14.4 Groupe d'emballage	-		-	-
14.5 Dangers pour l'environnement				
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
Autres informations	-		-	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions Non applicable.
applicables à la fabrication, à la
mise sur le marché et à l'utilisation
de certaines substances et
préparations dangereuses et de
certains articles dangereux

<u>Autres Réglementations UE</u>

Inventaire d'Europe



Référence Page 7 de 8

25012362-3

Générateurs d'aérosols

Réglementations nationales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë Abréviations et acronymes

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H

abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications

[CLP/SGH]

Non applicable.

Texte intégral des phrases R

abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications

[DSD/DPD]

Non applicable.

Date d'impression 13 Juillet 2011 13 Juillet 2011 Date d'édition/ Date de révision

Date de la précédente édition Aucune validation antérieure

Version

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence

25012362-3

Page 8 de 8

Date de validation 13 Juillet 2011

Version 1